

Concrètement, une sage-femme elle fait quoi ?

- > **La surveillance et le suivi médical de la grossesse**
- > **Des séances de préparation à la naissance et à la parentalité**
- > **La surveillance du travail et de l'accouchement**
- > **La surveillance du post-partum**
- > **La rééducation périnéo-sphinctérienne**
- > **Le suivi gynécologique de prévention**
- > **La prescription et la pose de moyens de contraception**
- > **Les interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse**
- > **La vaccination** de la femme, du nouveau-né et de son entourage
- > **La prescription des substituts nicotiques** aux femmes et à leur entourage
- > **Les échographies focalisées**
- > **Le dépistage des pathologies**
- > **L'enseignement et la recherche**

Et d'autres choses encore en réalisant des **Diplômes Universitaires (DU)**.

Les différents modes d'exercice des sages-femmes

Sage-femme est une **profession médicale** dont la pratique se décline en milieu hospitalier et extrahospitalier.

La sage-femme peut travailler en **cabinet libéral**, à **l'hôpital**, ou encore en **PMI (Protection Maternelle et Infantile)** dans le cas des sages-femmes territoriales.

En tant que sage-femme, on peut également être **directeur ou directrice** de département de maïeutique, **sage-femme coordinatrice ou coordinateur** dans un service ou encore **enseignante-chercheur/chercheuse** pour celles et ceux qui suivent un parcours de recherche.

Pour info ...

Sage-femme signifie "le sage qui connaît la femme", ainsi le "femme" n'est pas relatif à la personne qui exerce le métier, mais aux patientes. Les hommes peuvent aussi être sages-femmes !

CONTACTEZ-NOUS

www.anesf.com
enseignementsup@anesf.com



Formation et métier de Sage-femme

2022-2023



Comment entrer dans les études de sage-femme ?

Depuis la rentrée 2020, il existe trois moyens d'intégrer les études de sages-femmes :

- > Le **PASS**, parcours spécifique accès santé, il contient une matière majeure santé ainsi qu'une mineure dans une autre discipline
- > Les **L.AS**, licences à accès santé, elles contiennent une matière majeure dans une autre discipline que la santé et une mineure santé
- > Les formations **d'auxiliaires médicaux de minimum 3 ans**, qui fonctionnent comme des LAS

Pour accéder à la deuxième année d'études de maïeutique, il faut valider son année (avoir au moins 10/20) et réussir les épreuves écrites et orales.

Il est possible de tenter d'accéder aux études de sages-femmes par ce moyen seulement deux fois.

En cas d'échec :

- > En **PASS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa mineure s'il a eu + de 10/20 à cette matière, pour tenter sa deuxième tentative pour accéder aux études de sage-femmes
- > En **L.AS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa majeure s'il a eu + de 10/20 à cette matière, pour tenter sa deuxième tentative pour accéder aux études de sage-femmes



Comment s'organisent les études de sage-femme ?

Les études s'organisent actuellement en **deux cycles** :

- > Le premier cycle jusqu'à la troisième année qui confère un **grade Licence**.
- > Le deuxième cycle de deux ans qui mène à l'obtention du **Diplôme d'Etat** et qui confère un **grade Master**.

Généralement, le premier cycle aborde des notions de **physiologie**, et le deuxième de **pathologie**.

Les matières étudiées sont notamment **l'obstétrique**, la **gynécologie**, la **pédiatrie**, la **santé publique**, la **psychologie**, **l'éthique** ou le **droit**.

Les études alternent **cours** et **stages** qui permettent de connaître tous les moyens d'exercices des sages-femmes, de développer des **savoir-faire**, des **savoir-être** et de **l'autonomie**.

Des Unités d'Enseignement libres peuvent être proposées en parallèle des études pour enrichir son cursus, notamment avec des masters de recherche, des cours sur la médecine alternative, l'informatique, la santé environnementale...



Nouveauté : création d'un 3ème cycle



La création d'une sixième année, sous forme d'un **troisième cycle**, est en cours de travail avec le gouvernement : la **durée des études de sages-femmes passera donc de 5 ans à 6 ans**.

Pourquoi ?

> **Elargissement des compétences** : les arrêtés qui cadrent notre formation datent de 2011 pour le premier cycle et 2013 pour le deuxième cycle. Beaucoup de compétences ont été rajoutées aux sages-femmes depuis, notamment dans le domaine de la gynécologie ; mais la formation n'a pas été adaptée.

> **Bien-être étudiant** : les études de sages-femmes sont très denses : nous avons environ 1200 heures de plus sur les 5 ans par rapport aux autres formations médicales. La 6ème année permettra d'étaler cette charge de travail.

> **Accès à la recherche** : le troisième cycle, se terminera par la soutenance d'une thèse d'exercice, permettra un accès facilité à la recherche ! C'est un volet très important pour l'évolution des sages-femmes qui sont une profession médicale.

